1846
23- 7bre
266

Remy
Surette
et
Anne Doucet

et de Veronique le blanc de qui nous avons
publié les bans aux prône de trois messse
paroissialle sans qu'il se soit trouvé aucun
Empaichement canonique et ensuite, été
dispensé d'un Empaichement de consanguinité
au troisieme comme curé j'ai Récu leur,
consentement mutuel, et leur ai donné
la benediction nuptialle dans l'Eglise de
cette paroisse. En présence de Remy et urbin
babin urbin babin Goudot
prêtre

22-8bre
Jean
Remy
le févre
&
Marie
Doucet

l'an mil huit cents quarante six
le vingt deux octobre jeanRemy le fevre
fils de louis le févre d'une part, et marie
doucet fille de paul doucet, et de Marie
le blanc d'autre part de qui nous avons
publié les bans aux prône de trois
messes paroissiales comme il est prescrit
par le St concil de trante sans qu'il se soit
trouvé au cun Empaichement et après
avoir obtenu desonSeigneur lévéque
aux dispense d'un double Empaichement
de consanguinité au 3ieme je leur ai donné
la bénédiction nuptiale En presence de
jean le blanc, de Simon doucet.
Goudot

Baptême
see pg
3, 46

l'an mil huit cents quarante six
le vingt, cinq d'octobre est né pierre mius
fils légitime d'Isai mius, et d'oside le blanc
son Epous, et a été baptisé, le vingt Sept il
a Eu pour parrin joseph mius, et pour
marraine Elisabhet le févre En foi de quoi
nous avons signé Goudot